

ARRETE N° 2006 - 01014 DU 10 MARS 2006

Portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information auprès du site du Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

VU la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour son application ;

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 15 décembre 1981 relative aux conditions de création et de fonctionnement des Commissions Locales d'Information placées auprès des grands équipements énergétiques ;

VU mon arrêté n°98-03460 du 29 décembre 1998 portant création d'une Commission Locale d'Information auprès du site du Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay ;

VU mon arrêté n°99-00268 du 21 janvier 1999 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information auprès du site du Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay ;

VU mon arrêté n°99-01714 du 7 Juillet 1999 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information auprès du site du Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay ;

VU mon arrêté n°99-03282 du 3 décembre 1999 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information auprès du site du Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay ;

VU mon arrêté n°2002-02793 du 26 août 2003 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information auprès du site du Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la composition de la Commission Locale d'Information, afin d'intégrer de nouveaux membres et de préciser la délégation de Monsieur ROS ;

ARRETE

ARTICLE 1 : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Conformément aux termes de la circulaire du 15 décembre 1981, la Commission Locale d'Information est composée à parité entre les élus et les autres organismes.

1- Les élus (32)

- M. le Président du Conseil général de l'Essonne, Président de la Commission Locale d'Information
- M. le Président du Conseil général des Yvelines
- 2 députés de l'Essonne
- 2 sénateurs de l'Essonne
- MM. Les 2 représentants du Conseil général des Yvelines
- M. le Président délégué du Conseil général de l'Essonne chargé de la recherche, des innovations technologiques et de l'enseignement supérieur

- M. le Vice-Président du Conseil général de l'Essonne chargé de l'environnement, du développement durable et de la démocratie participative
- 2 Conseillers Régionaux désignés par l'Assemblée Régionale
- MM. Les Conseillers Généraux des cantons de Bièvres, les Ulis, Gif-sur-Yvette, Palaiseau
- MM. Les Maires des communes limitrophes, sur le département de l'Essonne : Saclay, Villiers-le-Bâcle, Saint-Aubin, Vauhallan, Orsay, Bièvres, Gif-sur-Yvette, Palaiseau
- MM Les Maires des communes d'Itteville et d'Igny
- MM. Les Maires des communes limitrophes, sur le département des Yvelines : Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Chateaufort
- M. Le Conseiller municipal délégué à la CLI de la commune de Saclay
- M. Le Maire-adjoint délégué à la CLI d'Itteville

2- Autres organismes (32)

*** Etat :**

- M. le Préfet de l'Essonne
- M. le Sous-Préfet de Palaiseau
- M. le Préfet des Yvelines

*** Syndicats professionnels :**

- M. le Secrétaire général de l'Union départementale CFDT, ou son représentant
- M. le Secrétaire général de l'union départementale CGT, ou son représentant
- M. le Secrétaire général de l'union départementale CGCT-FO, ou son représentant
- M. le Secrétaire général de l'union départementale CFTC, ou son représentant
- M. le Secrétaire général de l'union départementale CGC, ou son représentant

*** Organismes consulaires :**

- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, ou son représentant
- M. le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France, ou son représentant

*** Associations :**

- M. le Président d'Essonne Nature Environnement, ou son représentant
- M. le Président de l'UFC 91 (Union Fédérale des Consommateurs), ou son représentant
- M. le Président de la CRII-RAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la RADioactivité), ou son représentant
- Mme La Présidente du GSIEN (Groupement de Scientifiques pour l'information sur l'Energie Nucléaire), ou son représentant
- Mme la Présidente d'Yvelines Environnement, ou son représentant
- M. le Président de Zone Fragile Itteville, ou son représentant
- M. le Président de l'AEPN (Association des Ecologistes Pour le Nucléaire), ou son représentant


* Experts :

- M. le Directeur de la DDASS de l'Essonne, ou son représentant
- M. le Directeur de la DDASS des Yvelines, ou son représentant
- M. le Directeur de la DRIRE d'Ile-de-France, ou son représentant
- M. le Directeur de la DIREN d'Ile-de-France, ou son représentant
- M. le Directeur de la DGSNR (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection), ou son représentant
- M. le Directeur de la SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Essonne, ou son représentant
- M. le Directeur du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de l'Essonne ou son représentant
- M. le Directeur de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), ou son représentant
- M. le Directeur de l'ARENE, ou son représentant
- M. le Directeur du CEA de Saclay
- 2 représentants des organismes scientifiques (Institut de Physique Nucléaire de la Faculté d'Orsay et Ecole Polytechnique de Palaiseau)
- M. le Directeur du SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre)
- M. le Directeur du SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette)
- Mme Marie-Pierre DIGARD

ARTICLE 2 : EXECUTION

Le Directeur Général des Services Départementaux de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté complémentaire, qui sera publié au Bulletin Officiel du Département de l'Essonne.

Le Président du Conseil Général


Michel BERSON